

**DECISION N° 2020-306**  
**portant délégation de signature de Monsieur Cyril LE BIHAN**  
**en qualité d'adjoint au chef du service patrimoine, logistique, prévention**

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 27 février 2020 portant renouvellement de fonctions de Madame Magda TOMASINI en qualité de Directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En sa qualité d'adjoint au chef du service patrimoine, logistique, prévention, délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril LE BIHAN, ingénieur d'études, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, à l'effet de signer au nom de la Directrice de l'Ined, tous actes ou documents nécessaires au fonctionnement du service, à l'exception :

- des actes de recrutement et de rémunération de personnel ;
- des actes engageant des dépenses d'un montant supérieur à 19 999 € HT à la date de signature de l'acte.

**Article 2** : La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.